



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 29 février 2024

Présidence : M. Charles Koller

Objet : Préavis n° 2024/01 – Eclairage public – Route Cantonale RC1a –
Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à
niveau de l'éclairage public – Crédit de construction

* * *

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2024/01,
- ouï le rapport des commissions chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de valider la mise à niveau de l'éclairage public de la RC1a ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 225'000.- TTC (deux cent vingt-cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 431 « Eclairage public » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 431.5010.184

« RC1a - Tronçon giratoire de Forel - carrefour de Pré-Fleuri - Mise à niveau de l'éclairage public ».

Ainsi délibéré en séance du 29 février 2024.

Le Président

Charles Koller



La Secrétaire

Silvana Passaro